

Registre d'accessibilité de
l'établissement Manager's Solution
(document consultable en entreprise
et sur Internet)

Renseignements sur l'établissement recevant du public

Raison sociale : Manager's Solution S.A.

Adresse : 1 rue de la Mer – B.P. 75 - 62102 CALAIS CEDEX

Téléphone : 03 21 85 69 20

Nom du représentant de la société : Jean-Pierre CURTET – Président Directeur Général

Adresse mail : direction@managersolution.com

Site internet : <https://www.managersolution.com/>

Siret : 343 588 679 00021

Code APE : 85 59 A Intitulé du code APE : Formation continue d'adultes

Activité : Formation – Etude – Audit et Conseil

Etablissement de la 5ème catégorie : Oui

Effectif de l'ERP :

Personnel : 9 salariés

Public : 180 personnes environ par an

L'ERP possède plusieurs niveaux (étages et/sous-sol) :

Oui : nos bureaux sont situés au second étage et ne sont pas équipés d'un ascenseur

Un document tenant lieu d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad' AP) a été établi ? :

Un diagnostic de l'accessibilité aux personnes handicapées d'un ERP a été réalisé le 01/04/2016 par la société « 01 Contrôle » (document ci-joint)

Existe-il un registre de sécurité : Oui

Réfèrent Handicap : Lina VANHOET

Introduction

La Loi du 11 février 2005 portant sur l'inclusion, et pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a mis en avant les principes de non-discrimination et de droit à la compensation du handicap.

La loi oblige les organismes de formation professionnelle à :

- Accueillir les personnes en situation de handicap en formation sans discrimination.
- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours

Les organismes de formation professionnelle veillent à :

- Développer l'accessibilité des formations.
- Développer la capacité des équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation.
- S'assurer de la bonne accessibilité des locaux.

Chaque organisme doit définir et mettre en œuvre les aménagements nécessaires, afin de créer des conditions favorables pour l'accueil et l'apprentissage des stagiaires en situation de handicap en formation.

Ces aménagements portent sur :

- L'adaptation et l'aménagement de l'environnement de la formation.
- L'adaptation des rythmes et des temps de formation.
- L'adaptation des modalités pédagogiques, contenus, supports, outils.

Comment se rendre compte qu'une personne est en situation de handicap ?

Le handicap est multiforme. Il peut être lié aux déficiences de la personne, à son état de santé, à son âge, à sa taille, à son poids... La situation de handicap peut être temporaire ou permanente, elle peut être visible ou invisible.

Le handicap peut être physique, psychique, mental, cognitif, visuel, auditif.

La personne peut être atteinte, à des degrés différents, d'une ou de plusieurs déficiences, elle peut être polyhandicapée.

Près de 80 % des situations de handicap sont invisibles, comme :

- certaines déficiences auditives ou visuelles ;
- le handicap mental léger ;
- le handicap psychique ;

Certaines situations de handicap liées à l'état de la santé (exemple : insuffisance respiratoire ou cardiaque).

Diversité des situations de handicap

Chaque famille de handicap représente une large catégorie de situations. Il est donc important de les connaître, car les besoins générés par chaque situation de handicap, notamment en matière d'accessibilité, sont différents.

Les capacités, les restrictions d'activités et le niveau de participation qui résultent d'une situation de handicap sont très variables selon la personne et le contexte environnemental dans lequel elle se trouve. L'environnement de la personne est composé du cadre bâti ou non bâti, des infrastructures, des équipements, des produits, des moyens de communication, des services, mais aussi de ses relations avec ses interlocuteurs.

Un accueil adapté, de qualité et le respect des règles d'accessibilité sont indispensables pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à nos services et d'utiliser les moyens mis à disposition de nos stagiaires.

Procédures d'accueil :

Organisation :

- Prise de contact par le stagiaire ou l'employeur par mail, sur notre site internet ou par téléphone (correspondant : Vincent GOESSENS).
- Entretien individuel (téléphonique ou sur site) pour définir les modalités d'accueil et d'accompagnement du stagiaire en situation de handicap.
- Rédaction du projet d'accueil personnalisé.
- Mise en place des aménagements et des modalités pédagogiques pour l'accueil du stagiaire le jour de la formation (Equipe pédagogique).

Modalités d'accompagnement

Accessibilité du centre de formation :

Soucieux de mettre notre organisme de formation en conformité (notamment avec la législation concernant les ERP), le diagnostic d'accessibilité des bâtiments aux personnes en situation de handicap, les contrôles obligatoires (installations électriques, extincteurs, etc.), ainsi que toutes les mises en conformité réglementaires, sont réalisés et sont suivis régulièrement tous les ans.

Néanmoins, nos locaux se trouvent au 2ème étage d'un immeuble ancien : ils ne sont pas équipés d'un ascenseur, ni adaptés aux personnes ayant une déficience motrice. Manager's Solution n'est pas propriétaire du bâtiment que l'établissement occupe.

Pour pallier ce problème, lorsque nous organisons une formation pour une personne en situation de handicap, nous lui proposons de réaliser les formations sur site ou nous louons des locaux accessibles, conformes et adaptés aux besoins de cette personne. Nous nous assurons de l'accessibilité de ces locaux sur les parties extérieures et intérieures (stationnement, ascenseurs, équipements adaptés et sécurisés, etc.).

Aménagement de la formation :

- Transmission des contenus pédagogiques en amont de la formation.
- Prise de contact avec les professionnels de la communication (interprète en langage des signes, etc.) pour anticiper les aménagements nécessaires.
- Temps de pause supplémentaires si nécessaire.
- Aménagement des horaires et fractionnement des sessions de formation.
- Accompagnement individuel.

Aménagements pédagogiques :

- Supports et contenus pédagogiques mis à disposition sur ordinateur.
- Mise à disposition d'outils facilitant la communication (communication orale et écrite).
- Adaptation des mises en situation (supports visuels, mises en situation pratiques et concrètes).
- Envoi des supports pédagogiques en version numérique à l'issue de la formation.

Equipe pédagogique sensibilisée au Handicap : notre équipe pédagogique n'est pas encore formée mais elle est sensibilisée à l'accueil de personnes en situation de handicap. C'est-à-dire qu'elle adapte l'accueil des différentes personnes et suit les recommandations figurants sur la fiche « Bien accueillir les personnes handicapées » (document joint en annexe).

Fait à Calais,
Le 23 novembre 2022

Jean Pierre CURTET
Président Directeur Général

MANAGER'S SOLUTION
Formation-Audit-Conseil
1 rue de la Mer - BP 75
62102 CALAIS CEDEX
Tél. 03 21 85 69 20
RCS Calais B 343588679

ANNEXE :

Synthèse des constats et non conformités :

| <u>Famille</u> | <u>Localisation</u> | <u>Désignation de la non-conformité</u> | <u>Obligations non respectées</u> | <u>Observation</u> |
|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Circulations intérieures horizontales | Entrée | Rampe d'accès | Présence d'un ressaut hauteur sup. à 2 cm | Travaux à réaliser par le propriétaire de l'immeuble |
| Revêtements de sols, murs et plafonds | Entrée | Miroirs - Caractéristiques | Absence de risque de confusion dans le cheminement | Travaux à réaliser par le propriétaire de l'immeuble |
| Circulations intérieures verticales | Accès étage | Escalier intérieur | Présence d'une contremarche contrastée sur les premières et dernières marches | Travaux à réaliser par le propriétaire de l'immeuble |
| | | | Présence de nez de marche contrastés | |
| | | | Présence de nez de marche antidérapants | |
| | | | Les mains courantes dépassent les premières et dernière marches (longueur de giron) | |
| | | Présence d'appel tactile de vigilance en haut de l'escalier | | |
| | | Obligation d'ascenseur | Etablissement d'enseignement en ERP de 5 ^{ème} catégorie : tous niveaux desservis | Nous proposons de réaliser les formations sur site ou nous louons des locaux plus conformes et adaptés au handicap de notre client |